

L'an deux mil vingt et deux, le cinq du mois de décembre à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

**Date de la convocation : 28 novembre 2022**

ELUS	Présent	Pouvoir	Absent	Absent excusé
GAREL Pierre-Marle	x			
BIAVA Denis	x			
PEUCH Pierre	x			
WATSON Linda	x			
MOREL Richard			x	
FLOURY Antoine			x	
PHILIPPE Guy	x			
BLANC-MAGON de SAINT-ELIER Eleonore				X Procuration à N. BILLIOU
BILLIOU Nicolas	X			
FUSTEC Armelle	X			
CHEVERT Lillane	X			

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre Marie GAREL ouvre la séance.

**Secrétaire de séance : Guy PHILIPPE**

### ☞ ORDRE DU JOUR ☞

#### 1. Avis du PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Approbation du compte rendu de la réunion du 25 novembre 2022.**

#### **Délibération n°1 – 05 12 2022 – avis PLUI –Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-15 ;  
Vu les délibérations en Conseil Communautaire, en date du 26 septembre 2017, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de gouvernance et de concertation ;  
Vu les délibérations en Conseil communautaire du 17 mai 2022 et 30 septembre 2019 prenant acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;  
Vu la délibération en Conseil Communautaire, en date du 27 septembre 2022, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation ;  
Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté ;  
Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de :

- Emettre un avis FAVORABLE au projet de PLUI arrêté par le Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2022 ;  
Propose d'assortir son avis des remarques, demandes de précisions et adaptations suivantes :
- Ces propriétés ont des dépendances qui pourraient changer de destination.

PROPRIETAIRE	ADRESSE	ZONAGE
LE JAN Thérèse	1 Lech an Bescond	B 929
HENRY Adrien Coastascorn	Lech an Guistinen	B 174
FOUCHER DOMINIQUE 16 RUE DU DOCTEUR AMBROSINI 78300 POISSY	Pen An Crach	A 380
BECKER Clémence LE FOULER Hélène	2 Kerguen	A 826
MEEDER HENDRIKUS MARINUS	1 Kerguen	A 517
CHOUZENOUX James	Kervisiou	A 700
MOUSSY Fabrice	Lézuel	A 822 - 778
LE TREUST Rosalie	4 Keronal	A 762
LANNESHOA Serge BOUGET Elisabeth 3 KERILUT 22540 PEDERNEC	1 Kergroas	B 696
Guy PHILIPPE	Ty Plous	A 1109
ARZUL David	Lech an Park	A 1203
ETHIS Emmanuel	Pen An Barrière	A 103
FUSTEC Alan	Ty ar Bonniec	A 56 et 61
CASTILLO René	Traou Venec	A 125
RUCHE Christophe	Keraniou	A 649
BOUGET Nadia	Kerfantan	A 848
BOUGET Henri	3 Kemevez	A 369
GILARDEAU Marion 19 RUE BOBILLOT 75013 PARIS	4 Kerjacob	A 278
LE CABEC Marie Thérèse	2 Kerbars	B 402
ROUSSEL Jeannine	Lech Derrien	B 372
PEUCH Michel	La Chavraie	B 899
PEUCH Pierre	Kervennou	B 814
PEUCH Pierre	Derven	B 325
PEUCH Gérard	Kerprat	B 1007
DARCHE Joël	Lézerzot	B 893
CREURER Lydia	Le Goas Vihan	B 773
LASBLEIZ Marianne 2 RUE DE LA CARRIERE 22360 LANGUEUX	Kerhort	B 784
HENRY Bernard 5 IMP DU RUSQUET 22300 LANNION	Kervat Goueno	B 982
L ANTON Madeleine et HOCH Louis 83 RUE MICHELET 95320 ST LEU LA FORET	Pen Allée	B 573
JOUSSET Françoise	Le Logeou	B 552
CALLAC Alain	2 Kerbiguet	A 968 - 969
DUCHÉMIN Christian 13 Rue de l'église 91370 VERRIERES LE BUISSON	3 Kerbiguet	B 613
KOLASKO Sophie	Kerhalic	A 415
SECONDAT DE MONTESQUIEU Charles 12 Rue de Varize - 75016 PARIS 16	Le Launay	B 338

Ces propriétaires seront invités à se rendre aux permanences du commissaire-enquêteur.

- Autres demandes :

- o au niveau du château (Ty ar Bonniec), il est demandé une modification de zonage : passage en Ae, pour les parcelles A 56 - 57 – 58 -60 - 61
- o Mise en place d'une STECAL à Ty ar Bonniec (château de Brélidy) : parcelles A 56 – 57 – 58 - 60 et 61
- o Prise en compte du plan de gestion forestier sur le domaine du château de Brélidy.

Monsieur le Maire clôt les débats, l'ordre du jour étant épuisé, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures.

-  
Pierre Marie GAREL, Maire de BRÉLIDY



